



Contrôles effectués par les agences de location

Par **kaikou**, le **15/12/2016 à 14:28**

Bonjour !
Je cherche un appartement à louer et je vais être licenciée à la fin du mois.
Mais je bénéficierai de 3 ans d'allocations pôle Emploi pour un montant qui me permettra de faire face au loyer demandé... et ensuite je serai à la retraite..
Donc, quand je déclare que je suis toujours sous CDI aux agences lorsque je constitue mon dossier, et que je produis mes trois derniers bulletins de salaire, je ne me ment que par omission..
Les agences immobilières telles que Foncia, citya Belvia qui sont très regardantes, vont-elles appeler mon employeur pour vérifier ?
C'est un peu une course contre la montre car je sais qu'après, en étant demandeur d'emploi, mon dossier sera cuit..
Merci à tous pour vos réponses !
Bonne journée,
Kaikou

Par **Visiteur**, le **15/12/2016 à 14:53**

Bjr,
Impossible de vous répondre, certaines agences vont appeler, d'autre pas !

Par **morobar**, le **15/12/2016 à 15:31**

Bjr,
Personne n'appellera l'employeur avec un bon dossier.
En outre vous n'êtes pas encore licencié et un employeur un peu habitué/méfiant se gardera bien d'en dire de trop.